

Conditions Générales de Vente

En fonction de votre demande et de votre choix, une confirmation écrite de votre location ainsi qu'un devis précisant le prix exact de votre séjour vous seront adressés.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées au Domaine de Bel Air, nous vous demandons de bien lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente. La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel.

Vous ne pouvez en aucun cas sous louer ni céder votre réservation sans le consentement au préalable du Domaine de Bel Air.

LES MINEURS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS DE LEURS PARENTS OU TUTEURS LÉGAUX.

CONDITIONS DE RÉSERVATION :

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du domaine, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

FRAIS DE DOSSIER : des frais de dossier (20€) vous seront facturés lors de votre réservation en emplacement ou en location de mobil home à partir de 5 nuits.

LOCATION D'EMPLACEMENT :

Le contrat de réservation devra indiquer les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne prévue, le numéro de téléphone et l'adresse, le type d'installation (tente, camping-car, caravane, avec ou sans branchement électrique), date de séjour (date d'arrivée et de départ).

Le séjour est décompté de **midi à midi**.

Après 12 heures, une journée supplémentaire sera comptée (sauf accord de la direction). Le forfait emplacement de base comprend l'emplacement pour la tente, caravane ou le camping-car, 1 à 2 personnes, la voiture, l'électricité ou non.

HÉBERGEMENTS :


L'eau, le gaz et l'électricité sont inclus dans le prix de la location. Le nombre de locataires par hébergement ne peut être supérieur à la capacité indiquée de la location.

L'installation de tente sur l'emplacement du mobil home n'est pas autorisée (sauf accord de la direction).

UN ANIMAL DOMESTIQUE est payant et en principe, accepté dans les locations aux conditions suivantes : - qu'il ne couche ni sur les lits, ni sur les banquettes, ni sur les couettes. - qu'il ne reste jamais seul dans les installations. - il doit être tenu en laisse et à jours de ses vaccinations.

CHIENS DE 1ère ET 2ème CATEGORIES INTERDITS.

L'UTILISATION DE BARBECUE électrique est interdite, seuls les barbecues au charbon ou au gaz sont autorisés (location possible à l'épicerie).



LE MENAGE « FIN DE SEJOUR » EST A LA CHARGE DU LOCATAIRE (MENAGE, POUSSIERES, VAISSELLE FAITE, REFRIGERATEUR ET ELEMENTS DE CUISSON NETTOYES, SALLE DE BAIN, WC EN PARFAIT ETAT DE PROPRETE, POUVELLES VIDEOS ET NETTOYEES, ETC...). UNE CAUTION DE 100€ EN CHEQUE OU CARTE BANCAIRE SERA DEMANDEE A LA REMISE DES CLES POUR LA LOCATION : ELLE SERA RESTITUEE AU DEPART, APRES LE CONTROLE DE PROPRETE. TOUT OBJET CASSE OU DETRIERE SERA A VOTRE CHARGE, AINSI QUE LA REMISE EN ETAT DES LIEUX SI CELA S'AVERAIT NECESSAIRE.

RÈGLEMENT DU SÉJOUR :

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte est de 25%, + 20€ de frais de dossier (à partir de 5 nuits), et est à joindre avec le contrat de réservation.

Le solde du séjour est à régler au moins 1 mois avant le 1er jour de la location et à l'arrivée pour les emplacements, sans qu'il soit fait de relance. A défaut de règlement du solde dans ce délai, votre location sera annulée et les acomptes et frais de dossier resteront acquis au Domaine de Bel Air.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le paiement de l'intégralité du montant du séjour majoré des frais de dossier doit être effectué lors de la réservation.

MODIFICATIONS :

Aucune modification n'est possible pendant le mois qui précède la date de début du séjour. Hors ce délai, les modifications demandées seront acceptées en fonction des disponibilités.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART :

Pour les locations : les arrivées se font le samedi à partir de 14h et les départs le samedi avant 10h.

Pour les emplacements de camping : les arrivées se font tous les jours à partir de 12h et les départs tous les jours avant 12h.

Si vous ne vous êtes pas présentés le jour prévu au contrat, passées 24 h sans nouvelles de votre part, nous reprenons la disposition de votre hébergement ou de votre emplacement sans qu'aucune indemnité ne vous soit due.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période louée sera facturée.

Le locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du Domaine de Bel Air tant pour le camping que pour le parc de loisirs.

INTERRUPTION DU SÉJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISÉS :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non utilisée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement.

CONDITIONS CLIMATIQUES :

la direction du Camping Domaine de Bel Air décline toute responsabilité au cas où des conditions climatiques défavorables entraîneraient la suppression de certains services ou animations. En aucun cas, ces conditions climatiques ne donneraient droit à des réductions ou remboursements.

DROITS D'IMAGE :

Le Domaine de Bel Air réalise, pour sa promotion, des supports photographiques et vidéos.

Leur diffusion étant soumise à autorisation expresse, pour vous-même ou les mineurs sur lesquels vous avez autorité, vous exprimerez, le cas échéant, votre désaccord quant au droit à l'image dès votre arrivée.

ANNULATION :

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception).

Tous acomptes de réservation non conformes et non régularisés dans leur montant et dans les délais entraîneront l'annulation du contrat. Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables. Dans tous les cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

Les frais de dossier

Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus d'un mois avant la date prévue de votre arrivée.

Le montant total de votre séjour si vous annulez moins d'un mois avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En cas d'annulation incombant au Camping Domaine de Bel Air, sauf cas de force majeure, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées au Camping Domaine de Bel Air.

Assurance :

Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de la responsabilité civile. En cas de difficultés survenant pour l'exécution du présent contrat et si aucune solution amiable ne peut mettre fin au litige, le Tribunal d'Instance de Quimper (29000) sera seul compétent.

Une assurance annulation peut être souscrite. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée selon conditions prévues au contrat.

VOTRE ASSURANCE ANNULATION

L'Association PALLAS, à laquelle adhère votre Camping, a souscrit auprès des MMA un contrat (n° 109 011 500) vous couvrant contre les conséquences de l'ANNULATION ou de l'INTERRUPTION de votre séjour.

AXELLIANCE

61, rue du Port 33260 LA TESTE DE BUCH

Tél. 05 56 54 32 17

Ce document n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur :

r.ruiz@sart-assurances.com

Tarifs de assurance annulation :

11 € / EMBLACEMENT DE CAMPING / SÉJOUR (DE 1 À 30 JOURS)

2.10 € LA NUITÉE EN HÉBERGEMENT

Voir les conditions jointes de l'assurance annulation ci-après.

MÉDIATION :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

MEDICYS – 73 BOULEVARD DE CLICHY – 75009 PARIS

[HTTP://WWW.MEDICYS.FR](http://www.medicys.fr)

Le camping Domaine de Bel Air a souscrit auprès de SART ASSURANCES un contrat vous couvrant contre les conséquences de l'annulation ou l'interruption de votre séjour.

• **AVANT VOTRE DÉPART**, si l'un des événements suivants survient :

- maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :

vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles, belles-mères ;

- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ;

- licenciement économique

- accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour,

- la modification ou la suppression de la période de congés payés accordée initialement par l'employeur (salariés avec plus d'un an d'ancienneté à l'exclusion des professions libérales, responsables et représentants légaux d'entreprise) ;

• **VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE :**

- 25 % du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30e jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation ;

- 100 % du montant de la location, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date.

• **PENDANT VOTRE SÉJOUR**, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, **VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE** la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

• **EXCLUSIONS :**

les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs ; les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré ; le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré ; l'accident, la maladie ou le décès survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie, ou consécutif à un mauvais état de santé chronique, avant la date du début du séjour ; la dépression nerveuse non assortie d'hospitalisation au moment du séjour.

• **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?**

- Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.

- Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment : un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie, un bulletin de décès ou tout justificatif de l'événement.

Toutes ces pièces seront adressées à votre assureur :

AXELLIANCE
61, rue du Port 33260 LA TESTE DE BUCH
Tél. 05 56 54 32 17
Tél. 05 56 54 32 17 - Fax 05 56 54 60 70
E-mail : r.ruiz@sart-assurances.com

Ce document n'a qu'une valeur indicative.

Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur.

www.sart-assurances.com